

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, mercredi vingt-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Sophie DROUAIRE, Nicolas BLIN, Christine PLATEAU, Francis DOREY, Christel MARCILLAUD-PITEL.

Procurations : Cécile BISSON à Francis DOREY

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 20/01/2026.

-1- COMMISSION DES FINANCEURS PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE.

L'appel à projets est à déposer sur le portail avant le 09 février 2026.

Public concerné : personnes de plus de 60 ans ou retraités habitant Sommervieu et les communes de Ryes, Vienne-en-Bessin et Magny.

❖ Contexte :

Le pourcentage d'habitants de plus de 60 ans augmente chaque année au sein de nos communes. Une partie de ces habitants sont seuls voire très isolés.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement institue dans chaque département une conférence des financeurs. Elle a pour objectif de coordonner les financements, émanant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus autour d'une stratégie commune. Présidée par le Département, elle réunit l'Agence régionale de santé (ARS), les caisses de retraite (Carsat, MSA, SSI) et les complémentaires (Agirc Arrco), l'Anah, la Mutualité Française, la CPAM, la CNRACL et les représentants de collectivités territoriales.

Les représentants du Comité communal consultatif des affaires sociales de Sommervieu ont participé aux réunions de présentation des appels à projet 2026 de la CFPPA 14 organisées par Mme OCTAU, chargée de mission de la Commission des financeurs 14 et Mme ADAM, coordinatrice CLIC, Maison départementale des solidarités.

Le CCCAS de Sommervieu a opté en séance du 26/01/2026, pour le Thème « la nutrition des personnes âgées » et a décidé de mener le projet en interne afin de maîtriser les coûts pour tous les financeurs.

Ce sujet est proposé, après lecture d'une enquête faite par ARS faite en 2025 et intitulée :

« Baromètre de l'alimentation des seniors à domicile 2025 » .

L'Institut Nutrition publie en 2025 les résultats de son tout premier **baromètre dédié à l'alimentation des seniors à domicile**, réalisé avec Kantar auprès de 600 personnes âgées vivant à domicile et de leurs aidants.

Quelques chiffres marquants

Près de 400 000 seniors à domicile seraient concernés par la dénutrition en France.

43 % des seniors pensent que leurs besoins nutritionnels diminuent après 65 ans, et 76 % estiment qu'il « faut manger léger pour ne pas prendre de poids ».

Les seniors autonomes conservent la structure classique des trois repas quotidiens (petit-déjeuner, déjeuner, dîner), parfois complétés d'une collation (30 %). En revanche, pour les personnes en perte d'autonomie, l'organisation des repas est plus fragmentée, et les solutions toutes-prêtes sont davantage utilisées.

Enjeux et perspective

Ces résultats mettent en lumière plusieurs défis :

- Le besoin de **corriger certaines idées reçues** (par exemple : diminuer les besoins nutritionnels après 65 ans) pour mieux adapter l'accompagnement alimentaire des seniors.
- L'importance de **maintenir l'autonomie alimentaire** des personnes âgées vivant à domicile, en repensant les dispositifs d'aide, la diversification des repas, et la qualité nutritionnelle.
- La nécessité d'**impliquer aidants, professionnels et acteurs de l'alimentation** pour développer des solutions adaptées à cette population fragilisée, tant en matière de prévention de la dénutrition que de maintien du plaisir de manger.

Parce que l'alimentation à domicile des seniors reste parfois un sujet peu visible et pourtant stratégique : elle constitue un levier majeur de **qualité de vie**, de **santé** et d'**autonomie**. Grâce à ce baromètre, l'Institut Nutrition offre un panorama actualisé des habitudes, difficultés et attentes de cette population, apportant ainsi des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs du domicile, de la restauration à domicile, de l'aide à la personne ou du médico-social.

Le CCCAS de la commune de SOMMERVIEU propose de monter un projet en partenariat avec Mme GUCCIARDI, Diététicienne Nutritionniste.

❖ **Contenu du projet**

4 ateliers animés par Mme GUCCIARDI

- 1) Conférence sur la nutrition prévue sur une demi-journée, en reprenant les constats et les enjeux définis par l'ARS, suivie d'un débat et jeux sous forme de questions réponses sur la façon de s'alimenter des seniors.
- 2) Une demi-journée : lecture et compréhension des étiquettes alimentaires.
- 3) Une demi-journée : ateliers cuisines.
- 4) Une demi-journée : découvrir de producteurs locaux de spiruline, de miel et Kombucha à Longues-sur-mer.

❖ **Durée**

4 demi-journées au 4^{ème} trimestre 2026.

❖ **Lieu :**

Salle polyvalente de Sommervieu – Rue Saint Pierre 14400 SOMMERVIEU

❖ **Mode de gestion financière :**

La commune réglera la facture de la diététicienne Nutritionniste et appellera la subvention de la CFPPA du Calvados.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

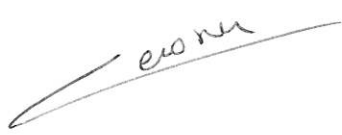
	DEPENSES TTC	RECETTES
Intervention Diététicienne	1290	
Subvention de la CFPPA 14 (80%)		1032
Reste à charge Commune SOMMERVIEU	258	

Les ateliers seront proposés au public ciblé des communes de Sommervieu Ryes, Vienne-en-Bessin et Magny. Chaque commune est chargée de la communication. Les inscriptions seront réalisées en mairie de Sommervieu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté ci-dessus,
- Approuve le plan de financement,
- Charge Mme le Maire ou en cas d'empêchement Mme Lerosier, Adjointe déléguée aux affaires sociales, de :
 - Candidater à l'appel à projet de la Commission des Financeurs de la prévention de la perte d'Autonomie du Calvados 2026,
 - Signer la convention avec la Commission des Financeurs de la prévention de la perte d'Autonomie du Calvados,

- Signer le devis présenté n°2026-0121 d'un montant de 1290 EUR TTC,
- Signer la demande de subvention auprès de la Commission des Financeurs de la prévention de la perte d'Autonomie du Calvados,
- Signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Mélanie LEPOULTIER Maire 	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
---	--

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, mercredi vingt-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Sophie DROUAIRE, Nicolas BLIN, Christine PLATEAU, Francis DOREY, Christel MARCILLAUD-PITEL.

Procurations : Cécile BISSON à Francis DOREY

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 20/01/2026

-2- SCHEMA CYCLABLE CONVENTION DE MANDAT AVEC BAYEUX INTERCOM

Déploiement du schéma cyclable dans le cadre du – Fonds Mobilités Actives – Appel à programme « territoires cyclables ». Convention de mandat de Maîtrise d'ouvrage avec Bayeux Intercom

En septembre 2023, Bayeux Intercom a adopté, au titre de sa compétence « autorité organisatrice des mobilités », un schéma directeur cyclable qui prévoit la réalisation, à l'horizon 2040, de 45 km linéaires d'aménagements cyclables, sur 14 communes, le tout formant 15 lignes cyclables facilement identifiables par les usagers.

Bayeux Intercom a présenté en 2023 sa candidature à un Appel à Projets, avec l'ensemble des 12 communes intéressées au projet comme bénéficiaires finaux. Ce projet a été retenu dans le cadre l'appel à programme « Territoire Cyclable » (2025 – 2029) de l'Etat.

Les travaux nécessaires à la réalisation de ce réseau cyclable sur le territoire de la Commune de Sommervieu, relèvent de la maîtrise d'ouvrage de la Commune au titre de ses compétences.

Après discussion entre les Parties, il est apparu que la Commune a intérêt à confier à Bayeux Intercom un mandat de maîtrise d'ouvrage dans les objectifs suivants :

- une optimisation de la qualité des réalisations (conception et suivi par la même maîtrise d'œuvre, réalisation par les mêmes entreprises) ;
- une optimisation du coût des travaux (économies d'échelle notamment, meilleure définition des responsabilités respectives des entreprises) ;
- une optimisation du planning des travaux et une cohérence dans leur réalisation.

Tel est l'objet du contrat de mandat.

La convention annexée à la présente délibération permet de fixer :

- l'objet et la durée du contrat
- les ouvrages concernés (fiches tronçons) et le détail des aménagements
- les attributions confiées à Bayeux intercom et à la commune
- les modalités financières (enveloppes financières, subventions, avances des fonds, remboursement, ...)
- les relations et limites de prestations entre les parties

Les ouvrages et coûts concernés par cette convention de mandat sont les suivants :

Ligne	commune(s)	terme fiche tronçon	Fiche concernée	terme lieux	Axe (lieux)	Coût estimé HT	Honoraires MOE (y compris Bureau de Contrôle des Ouvrages)	Diagnostics	Acquisition ??	Communication	Aléas (5 %)	Actualisation (10 %)	Divers (5 %)	Coûts totaux HT	Coûts généraux TTC
LIGNE 2 : Ligne périphérique (Bayeux)															
Ligne 2	SOMMERVIEU	Fiche tronçon :	29	lieux :	D12	39 113,00 €	2 737,91 €	- €	- €	- €	1 955,65 €	3 911,30 €	1 955,65 €	49 673,51 €	59 608,21 €
Ligne 2	SOMMERVIEU	Fiche tronçon :	389	lieux :	Chemin Perdu	75 865,00 €	5 310,55 €	5 000,00 €	- €	- €	3 793,25 €	7 586,50 €	3 793,25 €	101 348,55 €	121 618,26 €
Ligne 2	SOMMERVIEU	Fiche tronçon :	173	lieux :	D12	32 423,10 €	2 269,62 €	- €	- €	- €	1 621,16 €	3 242,31 €	1 621,16 €	41 177,34 €	49 412,80 €
Total ligne 2														192 199,40 €	230 639,28 €
Total opération "délégation maîtrise d'ouvrage"														192 199,40 €	230 639,28 €

Bayeux Intercom s'engage donc pour le compte de la commune à respecter la convention de mandat et à avancer l'intégralité des montants de l'opération.

La Commune s'engage à régler la somme réclamée par Bayeux Intercom et suivre le plan de financement ci-dessous.

	Montant prévisionnel	Taux participation
Montant total TTC de l'opération avancé par Bayeux Intercom	230 639,28 €	100%
Subvention ETAT / DREAL : versée à Bayeux Intercom	76 879,76 €	40% du montant € H.T.
Montant TTC réclamé à la commune concernée	230 639,28 €	100%
Subvention ETAT DREAL perçue par Bayeux Intercom et reversée à la commune concernée	76 879,76 €	40% du montant € H.T.
Subvention Département / APCR Vélo (Demande de subvention sollicitée par la commune Subvention versée par le Département à la commune	76 879,76 €	40% du montant € H.T.

A la suite de cette présentation, il est demandé au Conseil Municipal :

- **De s'engager** à verser la somme réclamée par Bayeux Intercom suivant les conditions de la convention de mandat
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Mélanie LEPOULTIER Maire 	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
--	---

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, mercredi vingt-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Sophie DROUAIRE, Nicolas BLIN, Christine PLATEAU, Francis DOREY, Christel MARCILLAUD-PITEL.

Procurations : Cécile BISSON à Francis DOREY

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 20/01/2026

**-3- APPROBATION DES ZONAGES RELATIFS A LA CANDIDATURE
D'INSCRIPTION DES PLAGES DU DEBARQUEMENT, NORMANDIE, 1944
AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.**

Le Conseil municipal de la Commune de SOMMERVIEU,

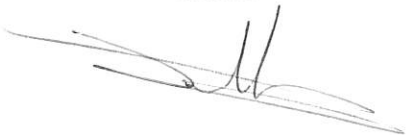
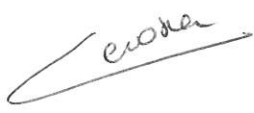
Après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon),

CONSIDERANT l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- D'approuver les zonages relatifs à la Commune de SOMMERVIEU tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral) ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Mélanie LEPOULTIER Maire 	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
---	--

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

- 1- CONFERENCE DES FINANCEURS – PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE.
- 2- SCHEMA CYCLABLE CONVENTION DE MANDAT AVEC BAYEUX INTERCOM.
- 3- APPROBATION DES ZONAGES RELATIFS A LA CANDIDATURE D'INSCRIPTION DES *PLAGES DU DEBARQUEMENT, NORMANDIE, 1944* AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.

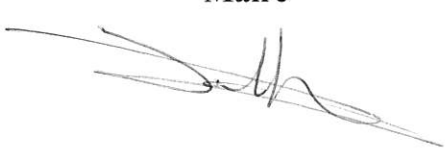
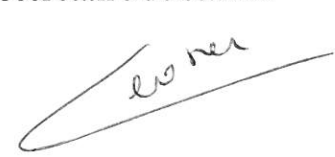
LISTE DES PRESENTS

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Sophie DROUAIRE, Nicolas BLIN, Christine PLATEAU, Francis DOREY, Christel MARCILLAUD-PITEL.

Procurations : Cécile BISSON à Francis DOREY

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Mélanie LEPOULTIER Maire 	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
---	---